

# COMMUNE DE MALANGE

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 30 septembre 2025 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de MALANGE s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 24 septembre 2025, sous la présidence du Maire, Hervé GUIBELIN.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT (arrivé à 19h50), Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absent excusé : Mathias GIRARDIN

Absent :

Secrétaire de séance : Martine BARBIER

Quorum : 6

### Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 08 juillet 2025
  - Etat d'assiette des coupes + affouage
  - Délibération RGPD - convention avec le CDG de Nancy
  - Cérémonie 11 novembre 2025 - 9h30
  - Colis des ainés et repas
  - Devis portes et fenêtres et demande Fonds de concours
  - Questions diverses :
- 

#### 1. Approbation de Procès-Verbal du 08 juillet 2025.

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé par 8 voix pour.

#### 2. Etat d'assiette des coupes (Délibération 031-2025) + affouage (Délibération 032-2025)

Monsieur le Maire présente l'état d'assiette des coupes pour 2026 proposant les parcelles 4af, 6af et 41r ainsi que des chablis. Il rappelle que depuis plusieurs années les grumes de chêne sont vendues en contrat d'approvisionnement afin d'assurer les ventes et de bénéficier d'un tarif stable. Les grumes de chêne des parcelles 4 et 6 seront vendues en contrat d'approvisionnement et les chablis de la parcelle 41 en bloc façonné.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, par 8 voix pour, approuve l'état d'assiette des coupes tel que proposé.

Monsieur le Maire fait part du produit des coupes (houppiers, taillis, perches, bruns et petites futaies) destiné à l'affouage des parcelles 2, 3 et 25, représentant une superficie cumulée de 11.68 ha. Il précise que le volume maximal des portions est fixé à 30 stères et que le prix est fixé à 5€ le stère.

Le Conseil Municipal par 8 voix pour, approuve l'affouage sur pied pour la campagne 2025-2026.

### 3. Délibération RGPD – Convention avec le CDG de Nancy.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la commune a reçu une proposition du centre de gestion du Jura afin de conventionner avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle pour assurer une mission d'accompagnement à la conformité au RGPD.

Le coût proposé est fixé à 0,057% de la masse salariale avec un forfait minimum de 30€.

Par ailleurs, la commune a été sollicitée par une entreprise privée afin d'assurer les travaux de mise en conformité pour un montant de 375€ la première année et de 300€ les années suivantes.

Les éléments n'étant pas suffisamment précis concernant l'accompagnement du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle comparé à l'offre de l'entreprise privée, les élus souhaitent reporter le point.

*Arrivée de Pascal Courderot.*

### 4. Cérémonie 11 novembre.

Comme chaque année les anciens combattants seront présents sur la commune pour la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Celle-ci aura lieu à 09h30 au monument aux morts.

### 5. Colis des aînés et repas.

La commission fête et cérémonies à solliciter 4 restaurants en vue du repas des aînés. Les disponibilités seront en fonction de la date retenue et du nombre des participants.

Après échange, le Conseil Municipal retient la date du dimanche 14 décembre 2025 et la proposition des Jardins Gourmands à Pesmes pour un repas dansant offert aux seniors de plus de 63 ans. Les conjoints et conjointes, n'ayant pas atteint l'âge et qui souhaitent participer payeront leur repas. Les aînés de plus de 75 ans, qui ne pourront pas participer au repas, se verront offrir un colis qui leur sera remis avant les fêtes.

### 6. Devis portes et fenêtres salle communale, mairie et logements (délibération 033-2025)

Le remplacement d'huisseries dans certains bâtiments communaux est éligible au titre des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD).

Sur demande du Maire, la commission bâtiment a consulté plusieurs entreprises pour le remplacement des huisseries de la salle communale, du hall des communs de l'ancienne école Grande Rue, et de la mairie.

Après avoir débattu sur les différents remplacements à effectuer, le Conseil Municipal, sollicite une subvention auprès de la CAGD au titre des fonds de concours pour les sommes éligibles et décide de solliciter de nouveau devis pour le remplacement des huisseries dans le logement Place Jean Baptiste.

## 7. Questions diverses

Affaire en litige : concernant le dossier sur la tiny house, la requête de la plaignante a été rejetée. La commune a redéposé une plainte auprès du procureur du fait du non-respect de l'installation et des prescriptions de la déclaration préalable accordée. Concernant le dossier sur la taxe d'aménagement, un accord amiable a été trouvé. Maître DRAVIGNY a la charge du dossier.

Elections Municipales : Le décret de convocation des électeurs a été publié. Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2026.

Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants. La commune de MALANGE passe sur un scrutin de liste paritaire proportionnel.

Cela implique le respect d'une alternance femme/homme, le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il ne sera donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Départ d'Elfi BARBARIN

Décompte définitif : coût des travaux des opérations suivantes :

cimetière : 75864.78 € TTC

columbarium : 4168.00 € TTC

aire de jeux : 2514.55 € TTC

Les pièces à remplacer sur l'aire de jeux ont été réceptionnées et pourront être installées pour permettre le contrôle de conformité avant la mise en service. Un arbre à proximité devra être abattu du fait de la maladie des racines (vu avec l'ONF).

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvrés pour la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs, il reste les travaux du plancher du clocher à l'Eglise qui seront réalisés en hiver.

Subvention : la commune a reçu une demande de l'épicerie participative « Le Comptoir des Anges ». S'agissant d'une entraide de solidarité locale, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 50 € par 8 voix pour.

Transport scolaire : un comptage des juniors sera réalisé sur la semaine du 6 octobre.

Un problème est soulevé quand au respect des horaires et au manque de place pour les lycéens.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire, Hervé GUIBELIN

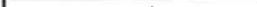


Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT (arrivé à 19h50), Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absent excusé : Mathias GIRARDIN

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Martine BARBIER

Nom	Le Président de séance	Nom	Le secrétaire de séance
Hervé GUIBELIN		Martine BARBIER	